

Date : 17 avril 2025

Lieu : Salle Jacques Brel, Bussière-Poitevine, 87 320 Val-d'Oire-et-Gartempe

Objet de la réunion : Permanence d'information à destination des habitants de Bussière-Poitevine

La permanence d'information a été précédée d'une distribution d'une lettre d'information sur le projet, invitant à l'évènement. La distribution a été réalisée sur environ 200 habitations les plus proches de la zone de projet, en utilisant les données.

Durant le temps de permanence de 16h à 20h qui a eu lieu en salle Jacques Brel, 5 personnes sont venues à la rencontre de la société RP Global afin de poser leurs questions et échanger sur le projet agrivoltaïque en cours d'instruction :

- Marylène SABOTIER – riveraine
- Adeline LEGUILLE – riveraine
- Jérôme LABAT – exploitant agricole sur la commune
- Lucien LEVESQUE – riverain
- Marina BUJON – propriétaire-exploitante des parcelles du projet

L'équipe projet s'est tenue disponible, composée de :

- Célia BARBAUD – cheffe de projets solaires RP GLOBAL
- Amandine ANDRAUD – responsable régionale RP GLOBAL

Les échanges sur le projet ont porté sur plusieurs thématiques :

- La technologie utilisée
- La pousse de l'herbe sous les panneaux/ le maintien des structures végétales existantes
- Les retombées financières pour les collectivités
- La localisation du projet et son état d'avancement.



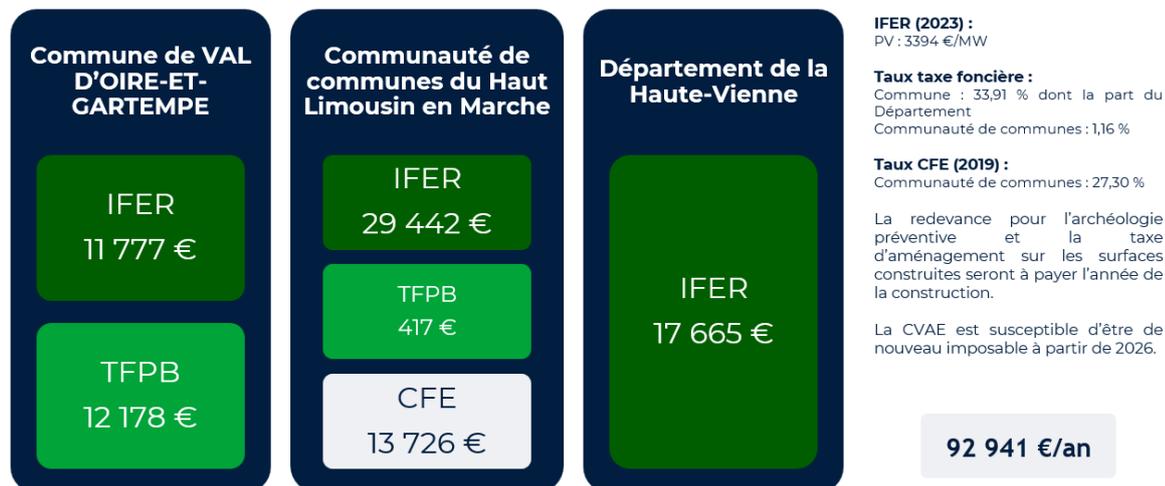
Il a été rappelé que le projet s'inscrit dans une démarche de zéro artificialisation nette qui ne fera pas appel à des fondations bétons. Des pieux battus seront implantés dans le sol et permettront le support des panneaux photovoltaïques. Aucun arbre existant ne sera abattu dans le cadre du projet, et une haie de 170 m sera plantée au niveau de l'ilot « Chez Vinard » afin de masquer la vue le long du chemin de la ferme.

Un questionnaire sur la pousse de l'herbe sous les panneaux a été soulevé. RP GLOBAL a précisé que cet enjeu avait été étudié par différents organismes indépendants comme l'INRAE ou l'IDELE, dont les rapports d'expertises sont disponibles sur internet. L'existence des parcs photovoltaïques en France depuis 10 ans au moment de la permanence permet aux propriétaires de sites de faire le constat d'un maintien du couvert végétal tout le long de l'année sous les panneaux. La qualité de l'herbe sous les panneaux est même améliorée en fin d'été, quand l'herbe est sèche ailleurs. Le bien-être animal est également souligné, avec par exemple une protection renforcée face aux prédateurs, la présence d'abris: [Synthèse de la dynamique végétale sous l'influence de panneaux photovoltaïques et du pâturage sur deux sites prairiaux pâturés. Etude des effets sur une période annuelle. - INRAE - Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement](#)

De plus, il a été précisé que des suivis agronomiques et zootechniques (étude du comportement animal) seront conduits en phase d'exploitation du parc agrivoltaïque. Ils ont pour objectif d'étudier différents paramètres et de comparer les résultats sur les surfaces à l'intérieur du parc et sur les zones témoin (sans couverture photovoltaïque).

Les retombées locales pour les collectivités ont été évoquées, calculées sur la base d'une puissance de projet à 19,92 MWc sur 33 ha. Elles sont réparties entre le Département, la Communauté des Communes et la Commune. La valeur territoriale du projet a été soulignée par RP GLOBAL du fait que le projet permettra l'installation future d'un jeune sur l'exploitation agricole lorsque celle-ci serait transmise.

ESTIMATION DES RETOMBÉES FISCALES PROJET DE 19,92 MWC SUR 33 HA



Mme Sabotier a demandé plus de précisions sur le passage des engins en phase chantier à proximité de son habitation (lieu-dit "Chez Coly"). Un chemin privé sera créé afin de ne pas emprunter le chemin public qui passe à proximité immédiate de sa maison. Il est important de préciser ici que Mr Sabotier, son ex-mari avait été rencontré à plusieurs reprises en phase développement afin de convenir de cela.

Mr Levesque et Mr Labat sont venus se renseigner sur le projet, la localisation, le planning et les potentielles difficultés rencontrées sur l'acceptabilité du projet. Ils sont parties prenantes d'un autre projet agrivoltaïque à quelques kilomètres.

Pour conclure, le temps de permanence a permis d'avoir des échanges détaillés et d'apporter des réponses personnalisées pour chaque des personnes rencontrées, dans un climat bienveillant et courtois. Nous espérons que les informations apportées ont permis aux personnes de repartir satisfaits du format de cet échange. Nous remercions la mairie pour nous avoir permis de mettre en place l'évènement.



RP GLOBAL
RENEWABLE POWER

PARC AGRIVOLTAÏQUE DE BUSSIÈRE-POITEVINE

COMMUNE DE VAL D'OIRE-ET-GARTEMPE

Permanence d'information

Jeudi 17 avril

Amandine **ANDRAUD**

Responsable développement

✉ a.andraud@rp-global.com

☎ 06 02 18 22 77

Célia **BARBAUD**

Cheffe de projets solaires

✉ c.barbaud@rp-global.com

☎ 06 13 58 41 58

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ RP GLOBAL

RP GLOBAL
RENEWABLE POWER



QUI SOMMES-NOUS ?

RP Global est développeur, investisseur, constructeur, opérateur et producteur indépendant d'électricité, avec plus de 30 ans d'expérience dans le domaine des énergies renouvelables, et est spécialisé dans les projets :



Hydroélectricité



Éolien



Photovoltaïque

Son équipe multidisciplinaire couvre tous les métiers du développement à l'exploitation.



**UN ESPRIT D'ENTREPRISE AGILE
ET DE PROXIMITE**

1 000 MW
de projets en
développement en
France

3 agences
Lille (siège social)
Bordeaux (agence Sud-Ouest)
Avignon (agence Sud-Est)

52
collaborateurs

UN ACTEUR MAÎTRISANT TOUTE LA CHAÎNE D'EXPERTISE

Un partenariat à long terme avec tous les acteurs du projet, à toutes les étapes, jusqu'à la mise en service du parc :

Communication	À chaque étape du projet
Concertation	Avec l'ensemble des acteurs via le CLS – Comité Local de Suivi
Participation	À la vie locale et au développement durable
Financement participatif	Selon la volonté des habitants, des élus et des membres du Comité Local de Suivi



RP GLOBAL FRANCE : RÉFÉRENCÉ AUPRÈS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES MAJEURES



FFPA - FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PRODUCTEURS AGRIVOLTAÏQUES

La FFPA rassemble toutes les associations d'agriculteurs et les agriculteurs qui se sont engagés dans le développement d'une production végétale et/ou d'élevage avec des panneaux photovoltaïques.

Impulsé par une synergie entre ses membres, les partenaires portent des projets portés répondent à un cahier des charges rigoureux et un état de l'art rigoureux (études d'impact environnementales et techniques, études et conventions agricoles, modèles économiques non subventionnés, etc.).

FNO - FÉDÉRATION NATIONALE OVINE

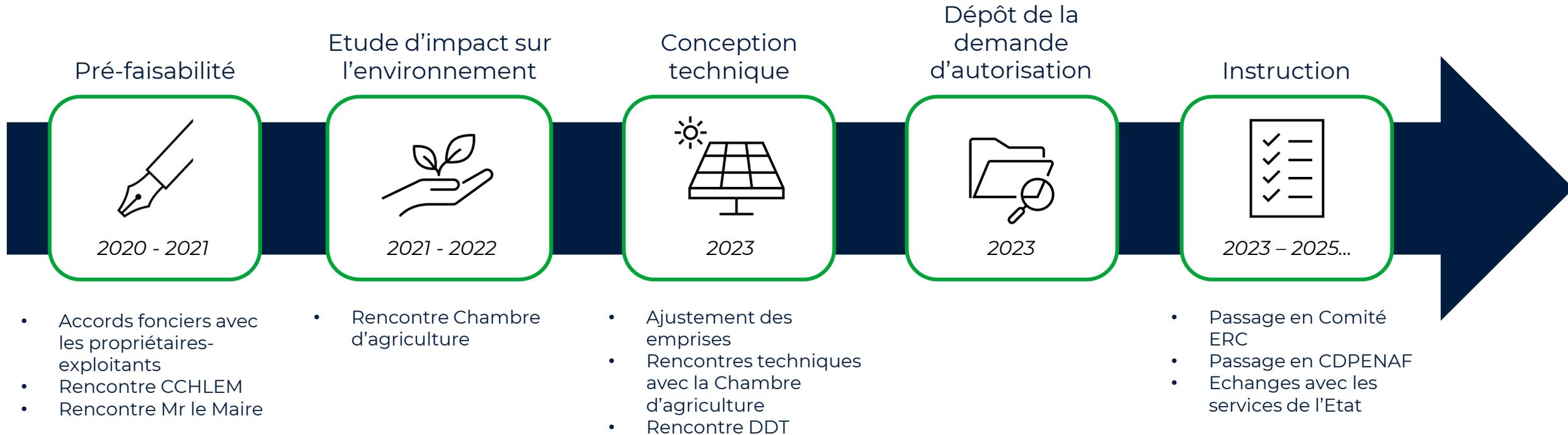
La Fédération nationale ovine (FNO) est le syndicat national des éleveurs ovins. Depuis 1946, elle est chargée d'assurer la représentation des éleveurs de moutons français, produisant lait ou viande, dans toutes les instances nationales et européennes et d'assurer leur défense à chaque fois que leurs intérêts sont en jeu.

La FNO travaille en étroite collaboration avec la Fédération nationale bovine (FNB), la Fédération nationale des producteurs de lait bovin (FNPL) ainsi que la Fédération nationale caprine (FNEC) pour défendre les intérêts de tous les éleveurs confrontés à la prédation du loup, de l'ours et du lynx, quels que soient leur production et leur territoire



2. LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE

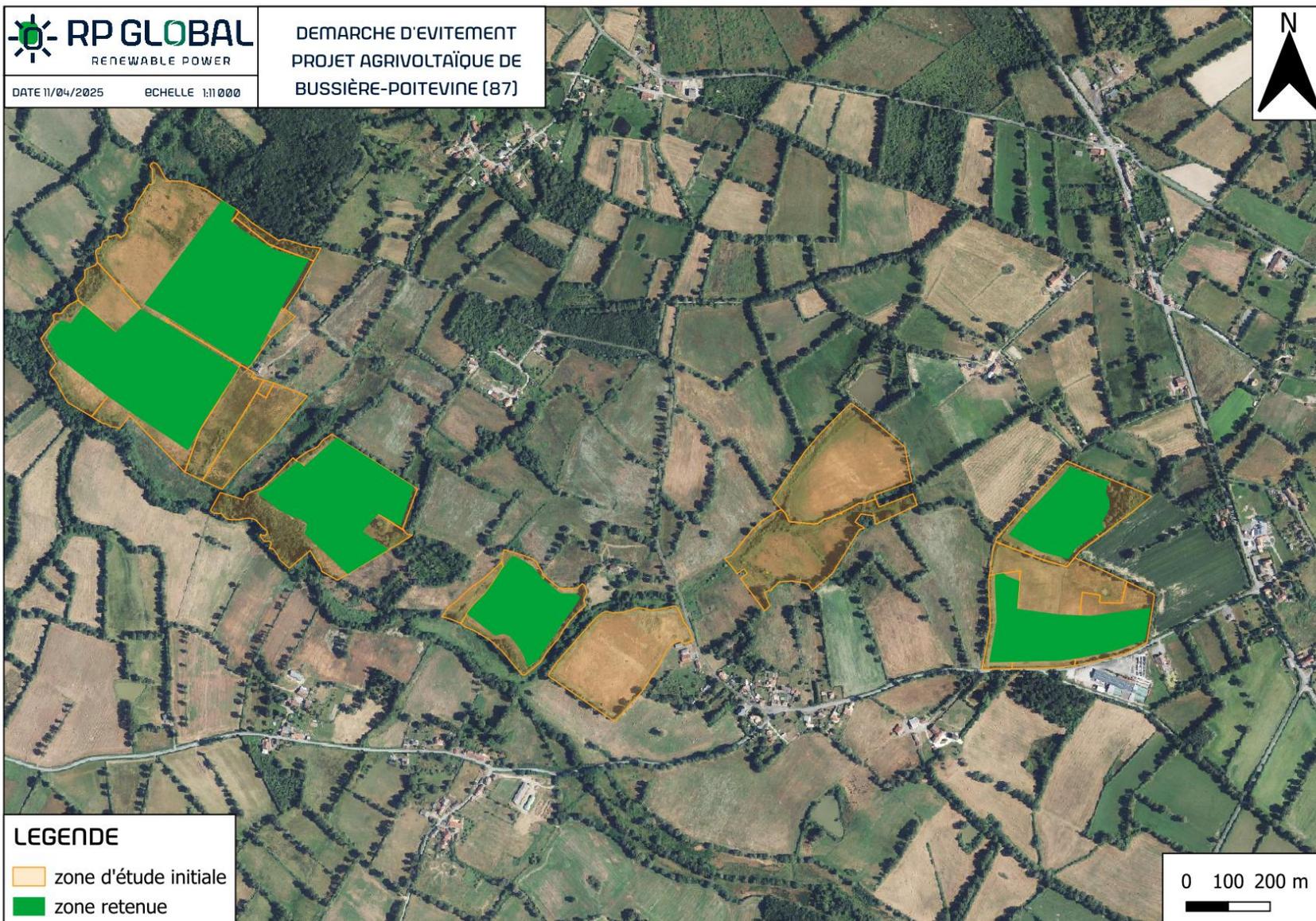
HISTORIQUE DU PROJET



LA CONCERTATION LOCALE



DÉMARCHE DE CHOIX DU SITE



Lieux-dits :

Chez Vinard, Chez Coly,
Marsanges, Chez Mazeraud, le
Repaire

Surface d'étude initiale :

72 ha sur 6 îlots distincts



Enjeux écologiques, paysagers,
physiques, agricoles, échanges
avec les riverains



Surface finale retenue :

33 ha

UN PROJET AGRICOLE DE TERRITOIRE

Au lancement : objectif d'assurer la continuité d'une exploitation agricole du territoire par :

- ↳ La mise en place d'un atelier ovin sur l'ensemble de l'exploitation agricole en place transmissible dans quelques années
- ↳ L'installation pérenne et stable d'un éleveur local

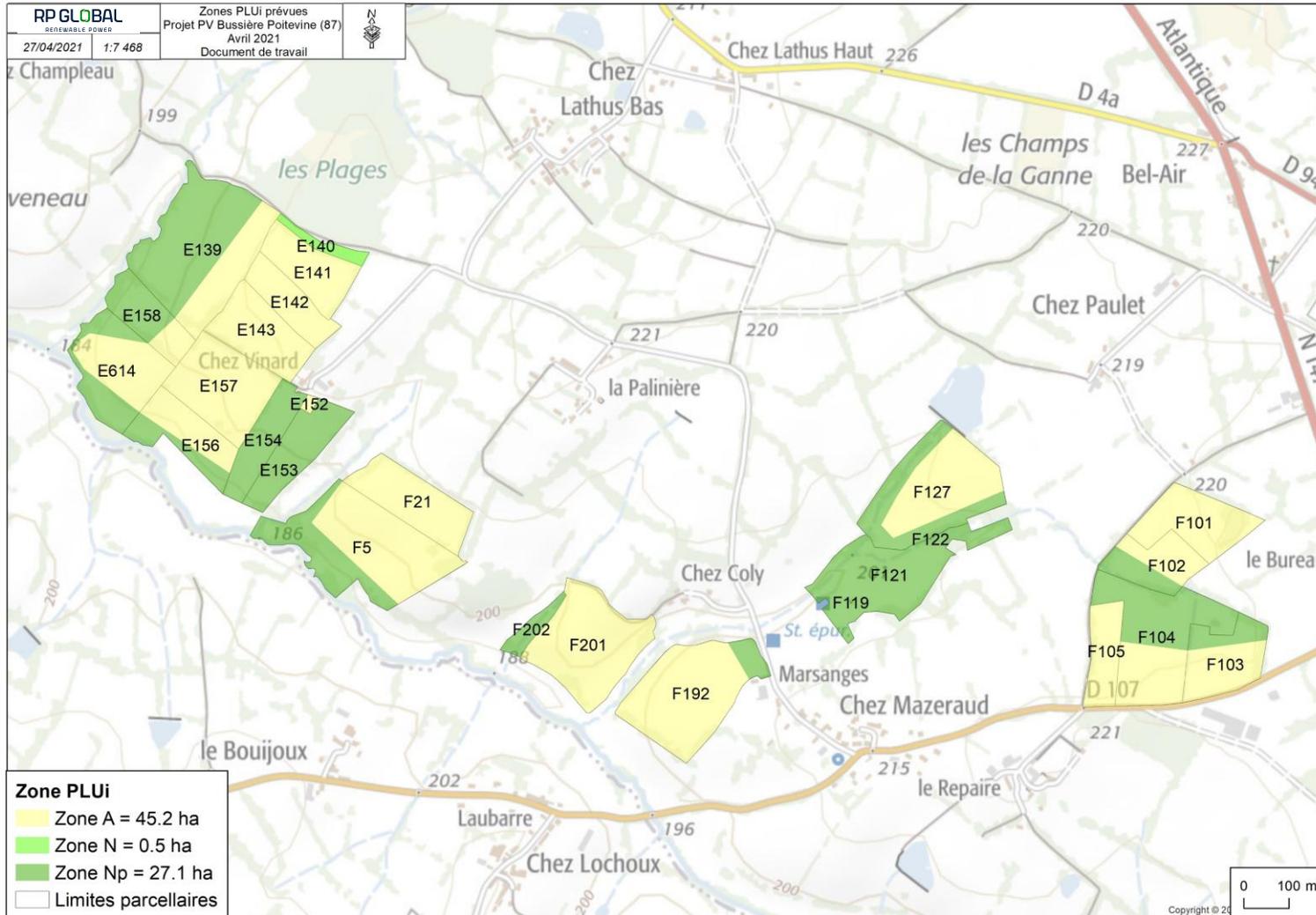
Principales modalités envisagées :

- ↳ Recherche de candidats, en partenariat avec la Chambre d'agriculture
- ↳ Création et développement progressif d'un troupeau d'ovins jusqu'à 720 brebis
- ↳ Achat d'une partie du parc matériel et recours à la CUMA pour le reste du matériel
- ↳ Implantation technique conçue spécifiquement pour l'élevage ovin et la mécanisation agricole (technologie, taux de couverture photovoltaïque, tournières...)
- ↳ Mise en place d'équipements agricoles (bergerie, abreuvoirs, parcs de contention, clôtures mobiles)
- ↳ Jusqu'au départ à la retraite de l'exploitante actuelle : mise à disposition des terrains à un éleveur local intéressé soit par des surfaces supplémentaires de pâturage pour améliorer son autonomie fourragère, soit par une installation progressive d'un jeune agriculteur



4. LES PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

URBANISME RÉGLEMENTAIRE



PLUi de la Communauté des Communes du Haut Limousin en Marche

- Implantation des infrastructures en zones A et N compatible avec le document d'urbanisme en vigueur
- Zone Np inconstructible : aucune installation ni construction dans ces espaces

VOLET HUMAIN



Proximité avec des habitations et autres bâtiments à usage économique

- ↳ Concertation des futures implantations avec les riverains concernés

Proximité avec des routes départementales et communales

- ↳ Utilisation des entrées de parcelles existantes

Développement économique local

- ↳ Réflexions sur l'application de clauses sociales en faveur des travailleurs locaux en insertion lors du chantier de construction (engagement volontaire)

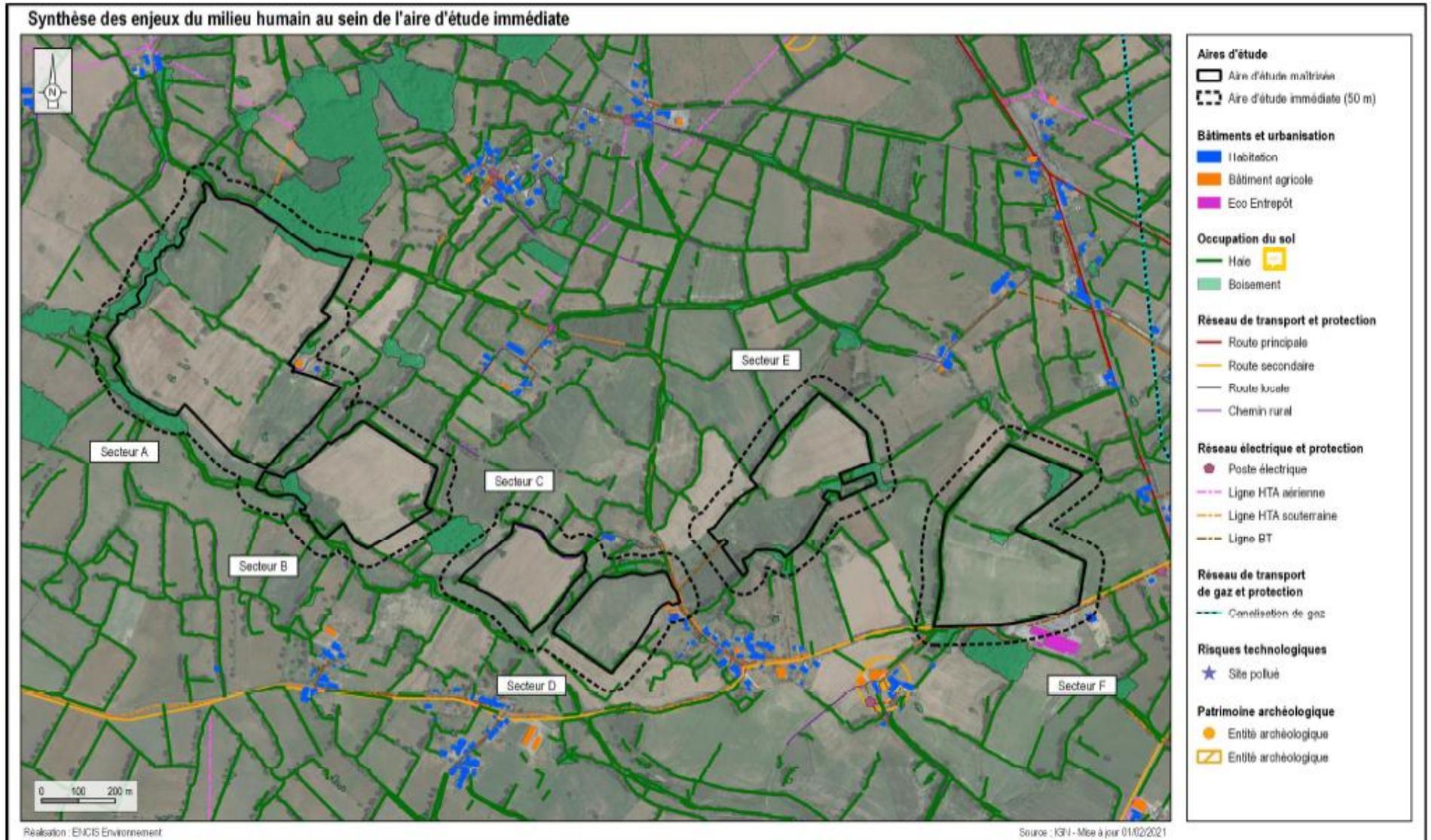
Archéologie préventive

- ↳ Suivi des prescriptions des services de la DRAC : un diagnostic préalable devra être réalisé

Prévention sécurité

- ↳ Suivi des prescriptions reçues du SDIS

VOLET HUMAIN



VOLET PHYSIQUE



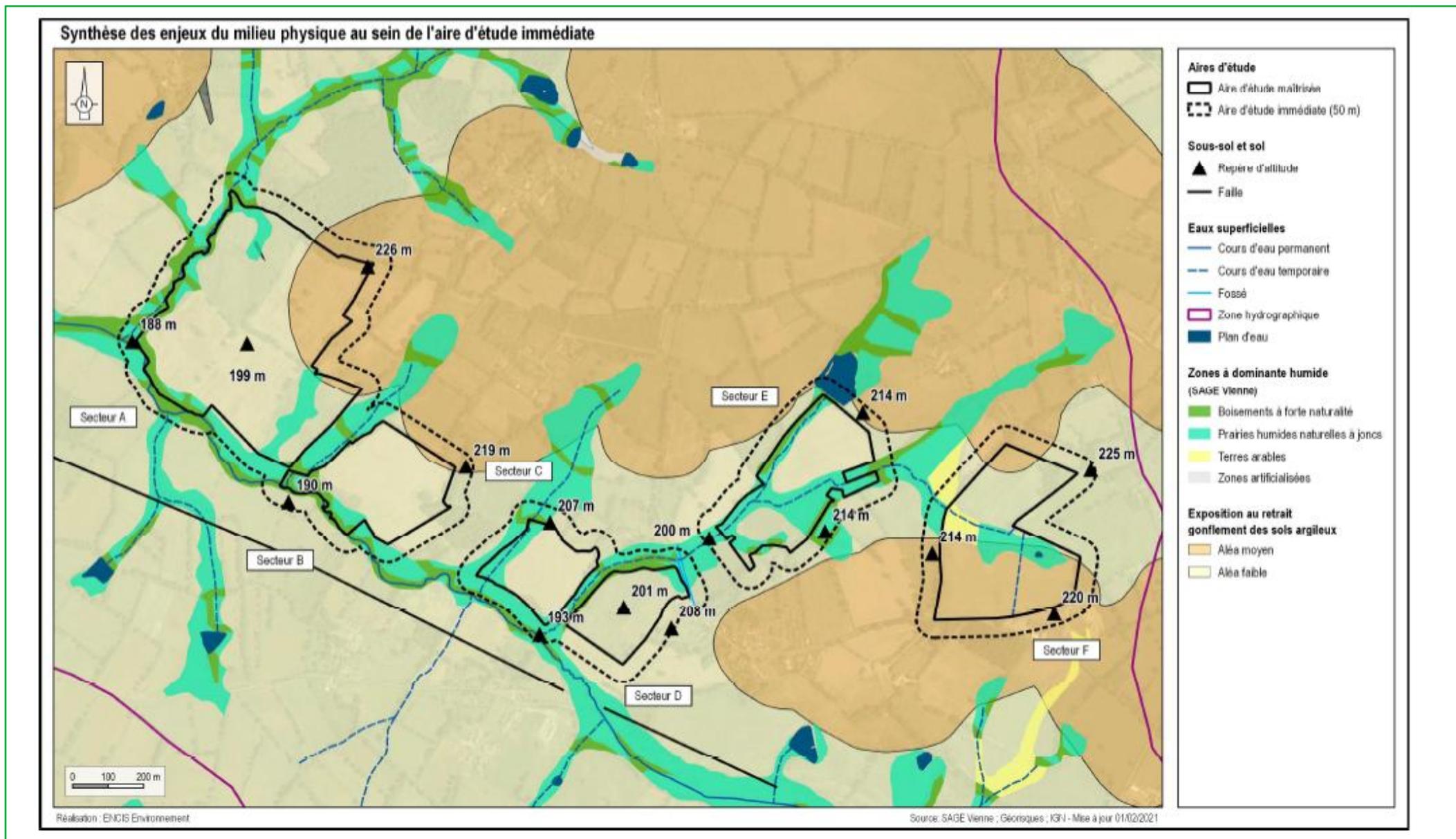
Présence de zones humides (critères « végétation » et « pédologique »)

- ↳ Evitement de ces surfaces dans la mesure du possible

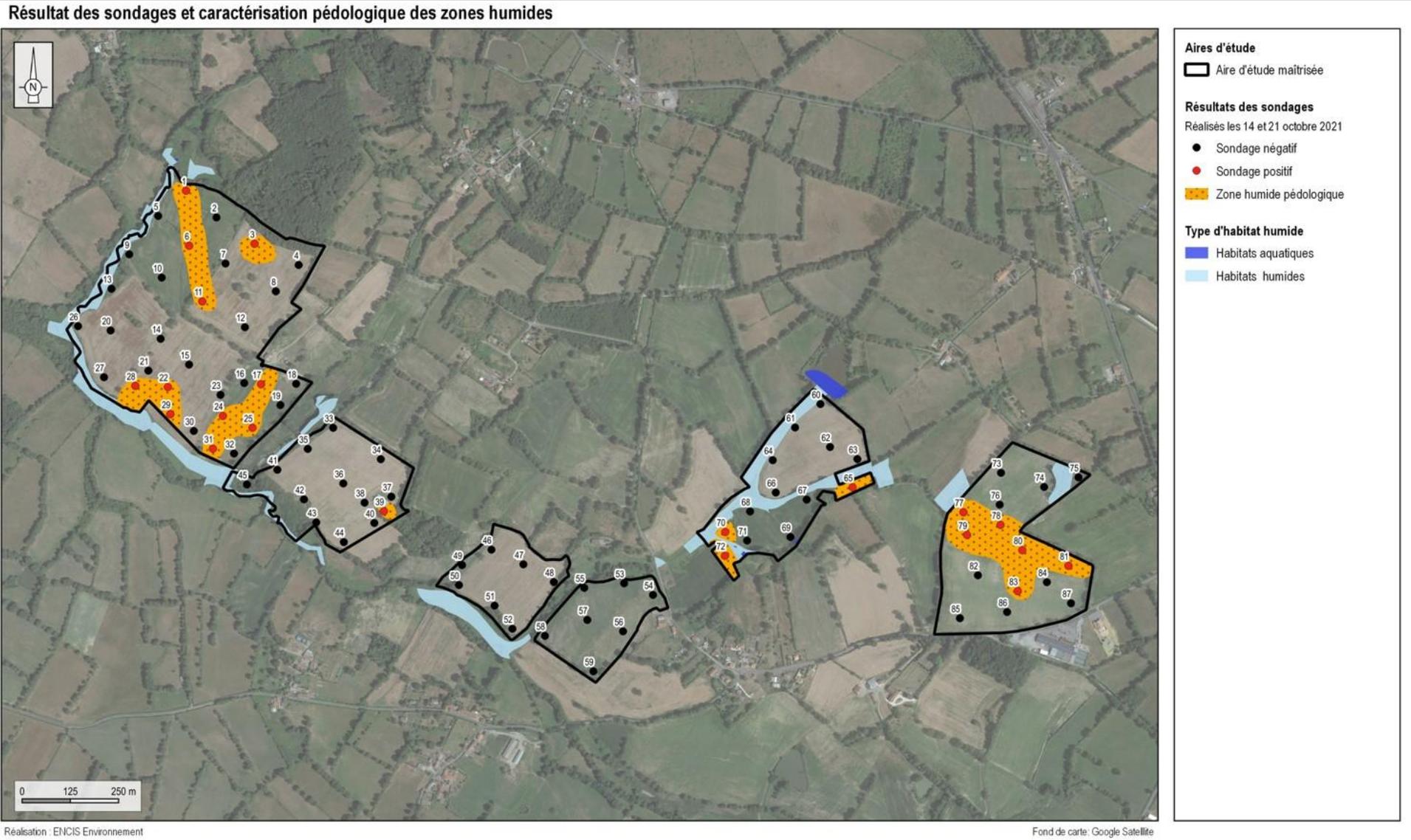
Proximité directe avec des cours d'eau (Franche Doire, Caline, ruisseaux temporaires)

- ↳ Mise en œuvre des modalités de réalisation visant à préserver la qualité des sols, des eaux de surface et souterraines (battage des pieux sans béton..)

VOLET PHYSIQUE



VOLET PHYSIQUE





Enjeux faibles à modérés sur les surfaces ouvertes (cultures et prairies)

- ↪ Mettre en œuvre des modalités de réalisation visant à préserver les espèces patrimoniales (lors du démarrage du chantier hors période de nidification, ne pas créer de zones attractives sur le chantier...)

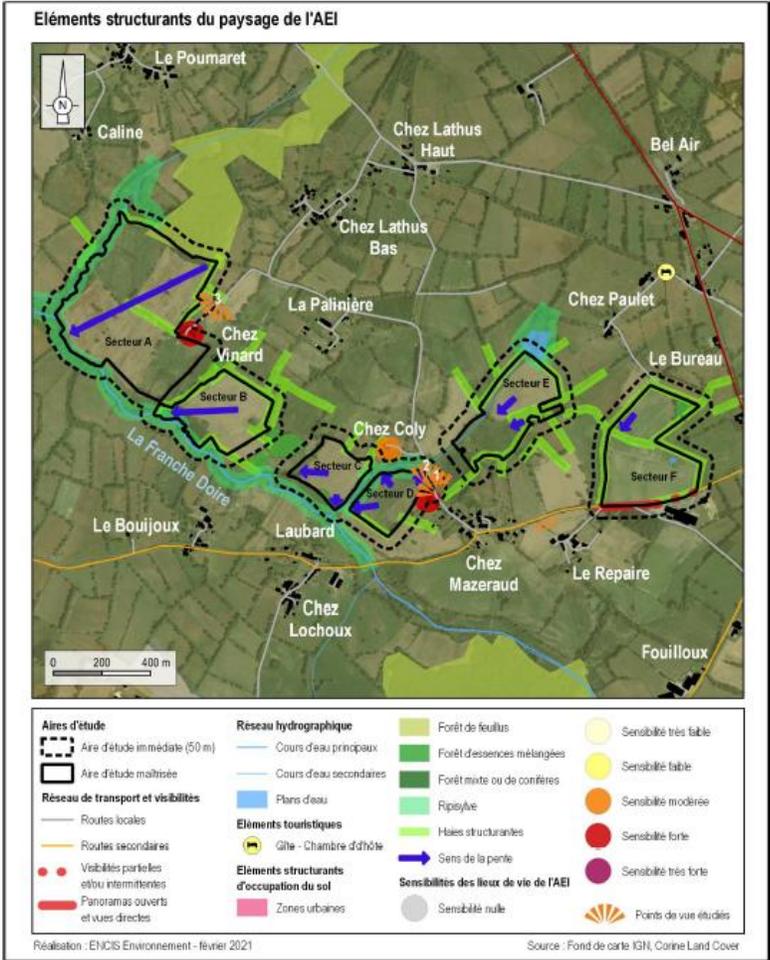
Enjeux forts à très forts sur les linéaires de haies, les alignements de vieux arbres et les habitats caractéristiques des zones humides

- ↪ Eviter les implantations sur les habitats naturels humides, maintenir les linéaires de haies et éviter la coupe de vieux arbres, créer des lisières d'une dizaine de mètres de large (mesure d'accompagnement)

VOLET BIODIVERSITE



VOLET PAYSAGER ET PATRIMOINE



Photographie 18 : Vue filtrée/masquée (selon la saison) par les écrans végétaux depuis le lieu-dit Chez Coly, situé à cheval sur l'AEI et l'AEI (vue 7). Les secteurs C et D sont les plus proches et les plus visibles.



Photographie 19 : Les écrans végétaux qui bordent la route dissimulent les vues en période estivale depuis les lieux-dits de Laubard et Chez-Lochoux (vue 8).



Photographie 20 : Les secteurs E et F sont les plus proches du lieu-dit Chez Paullet. Le secteur F est dissimulé par des granges mais une ouverture visuelle permet des perceptions filtrées par la végétation environnante en direction du secteur E de l'AEI (vue 9).

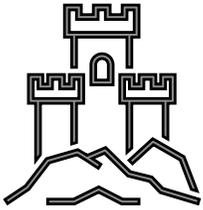


Photographie 27 : Depuis le hameau du Boujoux, les perceptions sont en grande partie filtrées/masquées (selon la saison) par le bocage et les boisements (vue 16).



Photographie 38 : Vue depuis le lieu-dit de Marsanges en direction du nord. Les secteurs D (à gauche) et E (à droite) sont les plus proches et ici visibles (vue 1).

VOLET PAYSAGER ET PATRIMOINE



Absence de périmètre protégé

Points de vue éloignés à faible sensibilité du fait du relief et de la végétation

Points de vue proches : sensibilités modérées (Chez Coly) à fortes (Chez Vinard, Marsanges et le Repaire)

- ↳ Concerter les implantations avec les riverains les plus proches et proposer des aménagements paysagers si nécessaires



5. LES CHOIX TECHNIQUES D'IMPLANTATION

IMPLANTATIONS PROJÉTÉES : DONNÉES GLOBALES

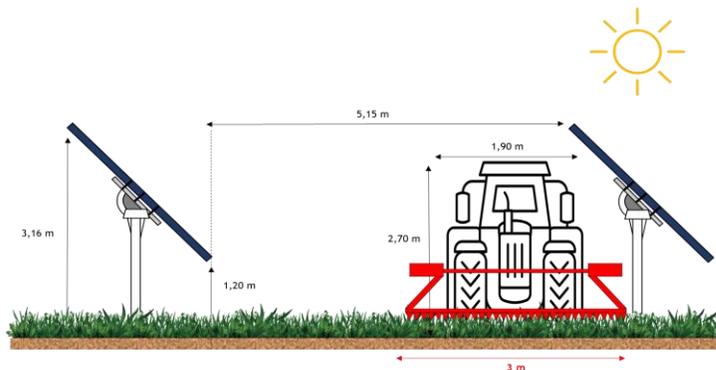


Avantages :

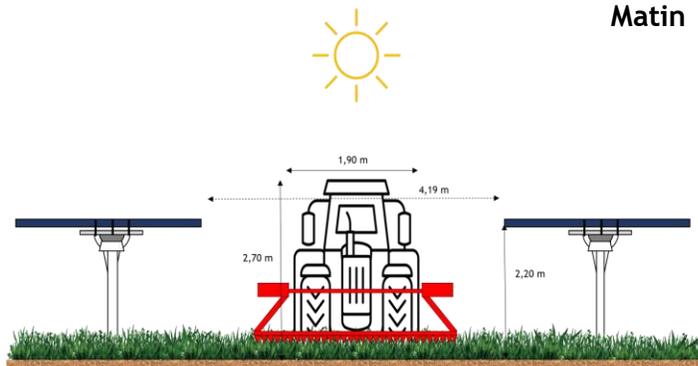
- Evite des impacts notables sur des habitats d'espèces protégées et sur des zones humides
- Implantations en dehors des zones Np du futur PLUi
- Limite les points de vue directs depuis des habitations

Surface à clôturer	33,18 ha dont 29 ha agrivoltaïques
Surface mini. supplémentaire pouvant être intégrée	11,04 ha de prairies sans couverture PV
Surfaces témoin*	2 x 1 ha sans couverture PV
Puissance installée	19,92 MWc
Puissance moyenne annuelle	27 910 MWh/an
Foyers alimentés	5500 par rapport à la consommation moyenne
CO ₂ évité / an	900 T par rapport au mix énergétique français

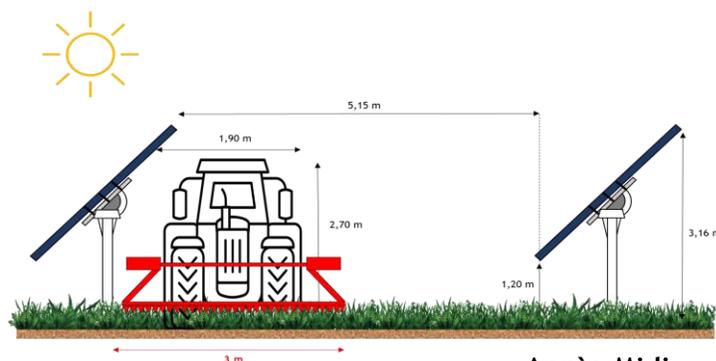
CONCEPTION D'UN OUTIL AGRIVOLTAÏQUE



Matin



Midi



Après-Midi

Mouvement d'un panneau « Trackers » sur le temps d'ensoleillement par jour

Taux de couverture PV	35% max
Technologie	Trackers (cf illustration ci-contre)
Hauteur bas de panneau	[1,10 m – 2,16 m] Soit 1,65 m en moyenne
Hauteur haut de panneau	3,16 m maximum
Inclinaison max	55°
Distance inter-rangs	[4,20 m - 5,10 m]
Largeur des pistes	3 m 7m entre clôtures et panneaux
Tables Modules	2H30 et 2H15 (demi-tables) 670 Wc

ÉQUIPEMENTS COMPLÉMENTAIRES DU PARC AGRIVOLTAÏQUE

Éléments techniques

- Clôture sur le pourtour de la zone d'étude
- Postes techniques sur plateformes
- Pistes lourdes limitées à l'accès des transformateurs
- Pistes légères végétalisées



Équipements agricoles à confirmer avec le futur éleveur

- Clôtures amovibles pour zones de pâturage de 3 à 4 ha
- Zones de contention à définir
- 1 Zone d'abreuvement par zone de pâturage
- 2 Zones témoin de 1 ha minimum
- 2 Stations météorologiques





5. LES PRINCIPALES MESURES ERC

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES MESURES PROPOSÉES

Milieus naturels et biodiversité

Favoriser la reconquête des milieux naturels

- ↳ Mise en place d'une gestion pastorale en rotation
- ↳ Bilan global positif sur les zones humides : impact limité à 650 m² par la création de pistes périphériques sur des ZH « pédologiques » et compensation sur site (conversion de cultures intensives en prairie permanente de pâturage extensif)
- ↳ Privilégier des ancrages par pieux sans béton dans le sol (après étude géotechnique)
- ↳ Pistes légères enherbées
- ↳ Plantation d'essences locales diversifiées (haies multi-strates)

Préserver les milieux favorables à la flore et à la faune patrimoniales, ainsi que ses circulations

- ↳ Maintien des stations de flore patrimoniale, des habitats naturels humides, des linéaires de haies et des vieux arbres (évitement des habitats à enjeux forts)
- ↳ Démarrage des travaux en dehors des périodes sensibles pour la faune patrimoniale (mars à mi-août)
- ↳ Dispositifs de transparence sur les clôtures pour la petite faune
- ↳ Création de lisières enherbées le long des linéaires arborés (corridors de déplacement)



SYNTHÈSE DES PRINCIPALES MESURES PROPOSÉES

Insertion paysagère



Intégrer de manière satisfaisante le projet dans son paysage

- Exclusion totale des 2 zones à Marsanges après concertation avec les riverains proches
- Renforcement des linéaires de haies (essences locales) aux abords du bâti de Chez Vinard et le long chemin proche du Repaire
- Choix cohérent des matériaux et des couleurs (locaux techniques, clôtures, portails) : alliance de vert et de bois

Activité agricole de production

Pérenniser l'activité agricole locale

- ↳ Partenariat avec la Chambre d'agriculture et éventuellement la SAFER pour la recherche et la sélection d'un futur éleveur local (idéalement jeune agriculteur avec projet d'installation)
- ↳ Maintien d'une activité ovine existante sur le territoire local
- ↳ Mise en place d'une convention agrivoltaïque entre l'exploitant agricole et le développeur
- ↳ Signature de la Charte tripartite départementale

Améliorer les conditions d'exploitation et de production agricoles

- ↳ Création d'un microclimat sous l'outil agrivoltaïque (température et hydrométrie)
- ↳ Création de zones d'ombre pour le bien-être animal face aux canicules et de protection des prairies
- ↳ Installation de zones d'abreuvement et d'affouragement
- ↳ Outil agrivoltaïque avec système de tracker (suivi du soleil) avec implantations compatibles pour l'élevage ovin et la production fourragère

Evaluer dans le temps les valeurs agronomiques

- ↳ Mise en place d'un suivi agronomique et zootechnique avec un organisme agricole expérimenté
- ↳ Gestion de zones témoins pour comparer les prairies avec et sans l'outil

Compenser les impacts directs et indirects par rapport à la situation actuelle

- ↳ Le montant de compensation agricole retenu avec le Comité ERC est de : 74 507 €
- ↳ Versement de cette somme sur le fonds de compensation départemental pour contribuer au développement de projets agricoles locaux



ESTIMATION DES RETOMBÉES FISCALES

PROJET DE 19,92 MWC SUR 33 HA

Commune de VAL D'OIRE-ET- GARTEMPE

IFER
11 777 €

TFPB
12 178 €

Communauté de communes du Haut Limousin en Marche

IFER
29 442 €

TFPB
417 €

CFE
13 726 €

Département de la Haute-Vienne

IFER
17 665 €

IFER (2023) :

PV : 3394 €/MW

Taux taxe foncière :

Commune : 33,91 % dont la part du
Département

Communauté de communes : 1,16 %

Taux CFE (2019) :

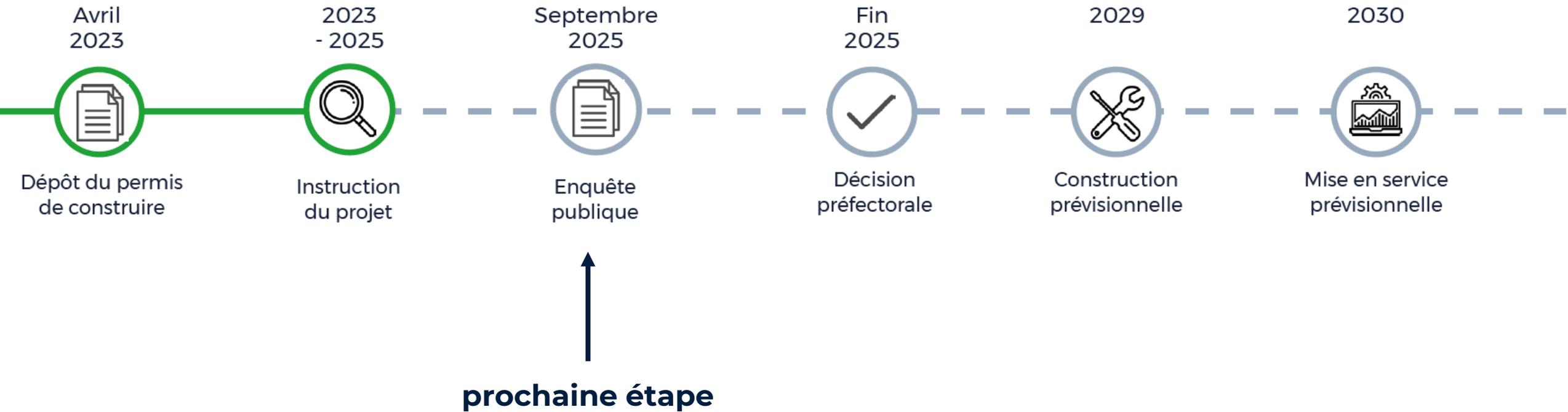
Communauté de communes : 27,30 %

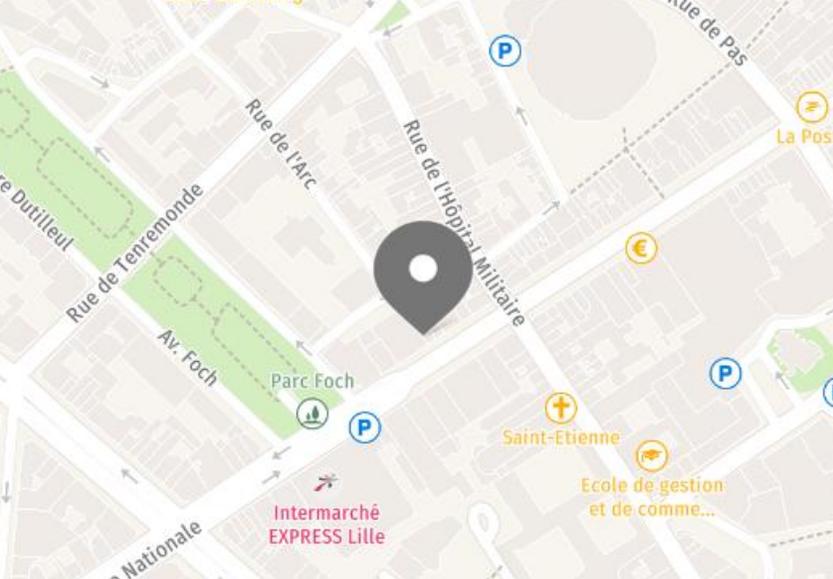
La redevance pour l'archéologie préventive et la taxe d'aménagement sur les surfaces construites seront à payer l'année de la construction.

La CVAE est susceptible d'être de nouveau imposable à partir de 2026.

92 941 €/an

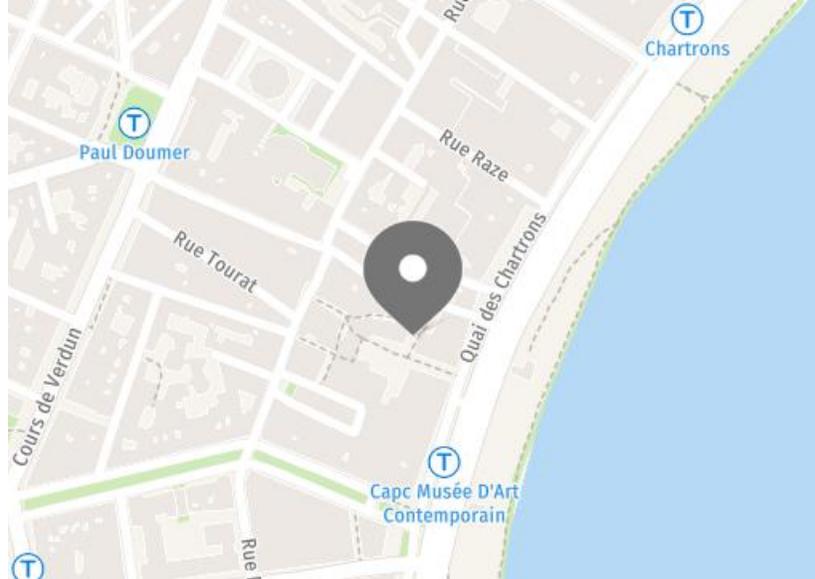
LE PLANNING PRÉVISIONNEL DU PROJET





RP Global France

213 Boulevard de Turin
59777 Lille



RP Global France Antenne Bordeaux

Les Bureaux de la Cité
Mondiale
23 Parvis des Chartrons
33000 Bordeaux



RP Global France Antenne Avignon

Espace Cowool
25, Avenue Mazarin
84000 Avignon

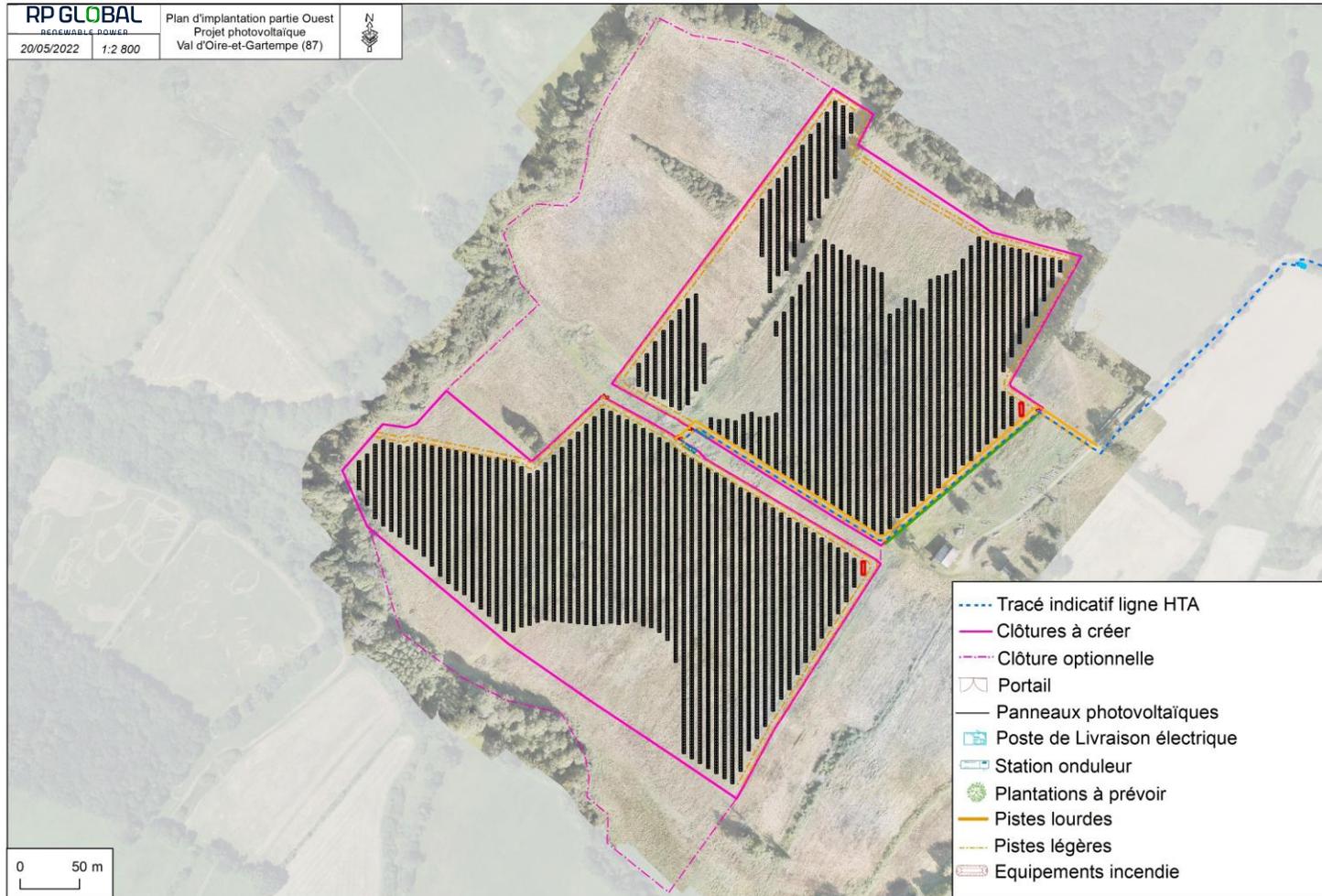
RP GLOBAL

RENEWABLE POWER

Tel : +33 (0)3 20 51 16 59
www.rp-global.com

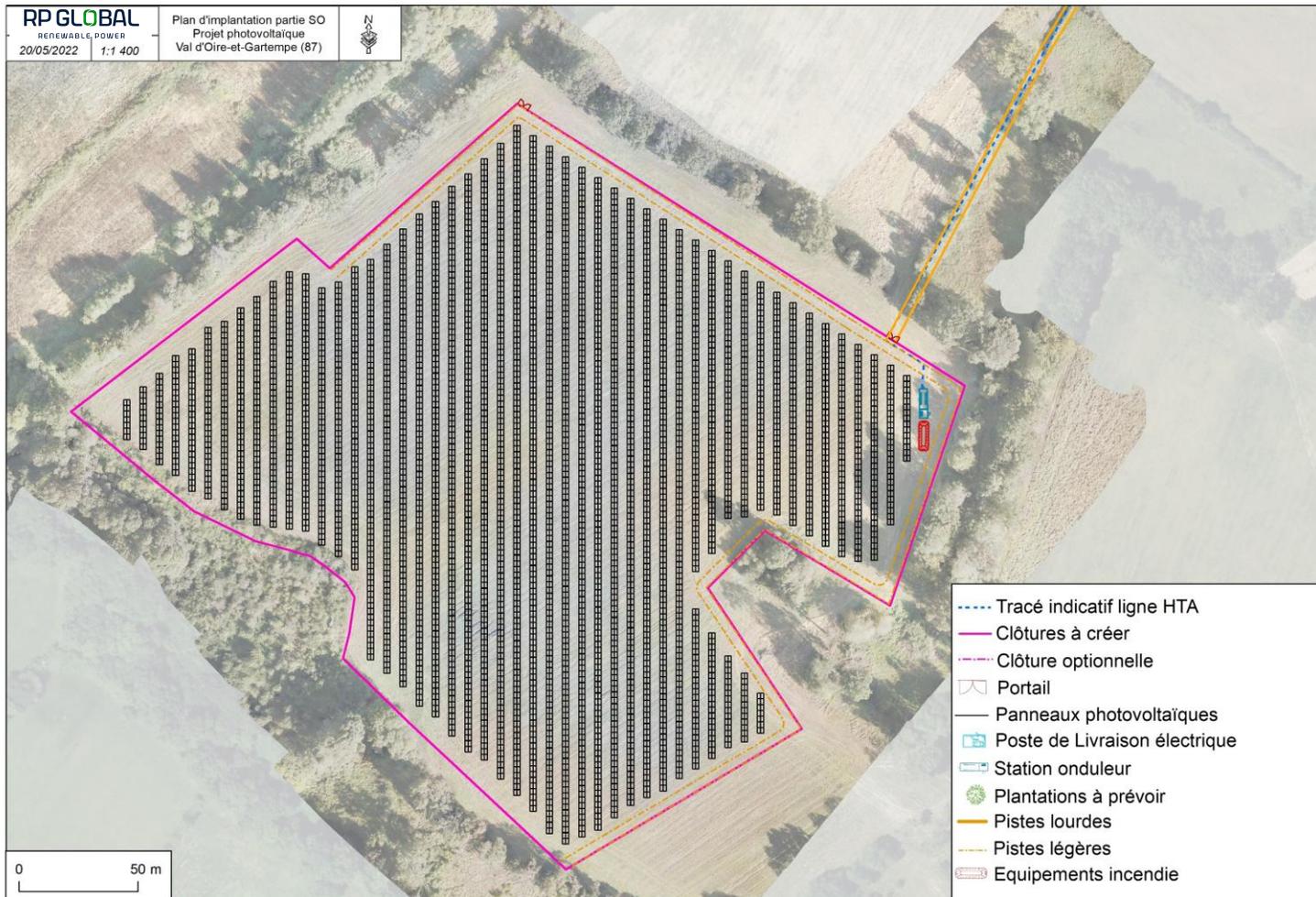


IMPLANTATIONS PROJÉTÉES : CHEZ VINARD



Surface à clôturer	15,85 ha
Surface mini. supplémentaire pouvant être intégrée	7,23 ha

IMPLANTATIONS PROJÉTÉES : LA PALINIÈRE



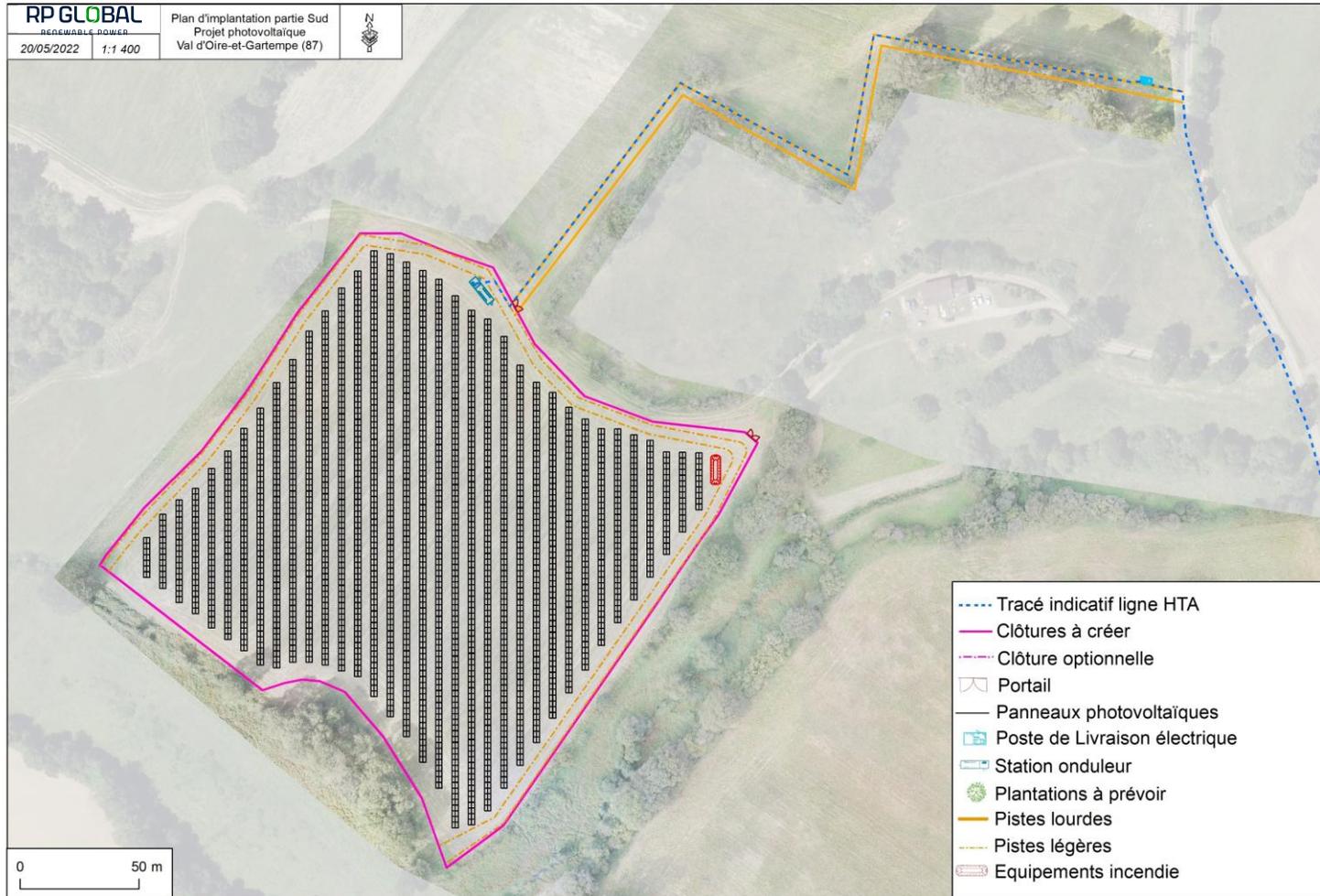
Surface à clôturer

6,18 ha

Surface mini.
supplémentaire
pouvant être intégrée

-

IMPLANTATIONS PROJÉTÉES : CHEZ COLY



Surface à clôturer	3,65 ha
Surface mini. supplémentaire pouvant être intégrée	-

IMPLANTATIONS PROJÉTÉES : LE BUREAU



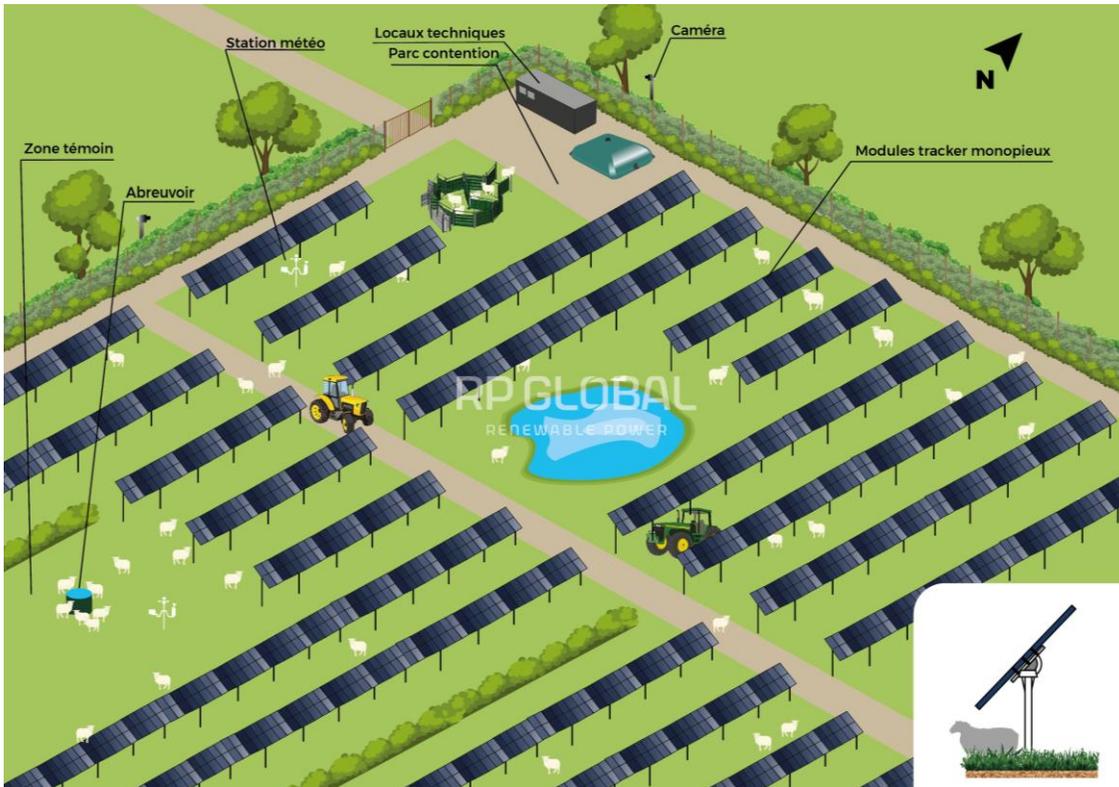
Surface à clôturer

7,50 ha

Surface mini.
supplémentaire
pouvant être
intégrée

3,80 ha de prairies
sans couverture PV

RÉFLEXIONS AUTOUR DE LA CONCEPTION DU PARC AGRIVOLTAÏQUE



INSTALLATIONS EN FAVEUR DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE



- Amélioration **agronomique** du sol et augmentation de la mise à l'herbe du troupeau
- Répartition uniforme des **précipitations** sous les panneaux (pas de formation de rigole au sol)



- **Ombre** de la végétation – limitation des effets de l'évapotranspiration - préservation face aux forts ensoleillements
- Répartition de l'**ensoleillement** sous les panneaux permettant une photosynthèse homogène



- Création d'un **microclimat** pouvant aller à la réduction de température lors d'épisode de fortes chaleurs
- **Bien-être animal** – éviter les stress physique et thermique

ADAPTATION AU TRAVAIL MÉCANIQUE



- **Zone de retournement** entre les tables et la clôture
- **Espace entre panneaux** adapté entre les tables pour le passage des outils agricoles et des bêtes.



- Installation d'une **structure** trackers mono-pieux sans barre inter-rangs pour ne pas entraver le passage des engins
- **Hauteur** des modules adaptés au passage des outils agricoles

Amélioration du bien-être animal

Maintien de l'activité agricole

Optimisation des performances économiques de l'exploitation

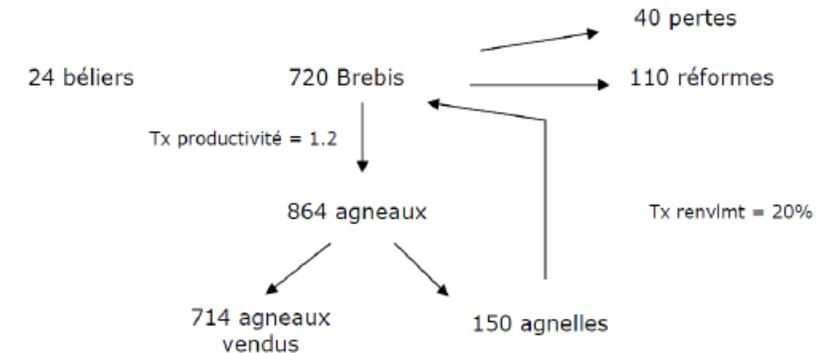
Acceptabilité sociale du projet

DESCRIPTION DU PROJET AGRICOLE POUR UN JA

Un pâturage ovin sécurisé avec des surfaces en herbe et céréalières supplémentaires

Caractéristiques de la production agricole liée au projet agrivoltaïque selon l'étude technico-économique réalisée par la Chambre d'agriculture

Surface louée	107 ha en fermage à 120 €/ha bâtiment compris. Mise à disposition de 33 ha pour l'entretien sous la centrale agrivoltaïque. Assurer une rotation de culture permettant le renouvellement des prairies, l'autonomie en fourrages et en céréales pour le troupeau
Aide ovine	Pour 720 brebis
DPB	107 X 100 € (montant de base hypothèse PAC 2023)
ICHN	9 791 euros
Brebis	720 femelles à la reproduction dont 150 agnelles
Production	Montée progressive de la productivité du troupeau à 1,2 en 4ème année. 714 agneaux à la vente pour 150€ , 150 brebis de réforme pour 70 € et 4 béliers de réforme pour 65 €. Conservation de 150 agnelles de renouvellement.



Fonctionnement du troupeau en rythme de croisière (Source : Chambre d'Agriculture de Haute-Vienne)

Investissements :

- 91 200 € pour l'achat du cheptel ovin au bout de l'année 3
- 60 000 € pour l'aménagement des bâtiments
- 70 000 € de matériel
- 20 000 € besoin de fonds de roulement
- Financement avec des prêt LMT, aide PCAE PME et CT

AGRIVOLTAÏSME : LA RÉGLEMENTATION

La Loi n°2023-175 promulguée le 11 mars 2023 dite « **loi d'accélération des EnR** », via son article [L314-36](#) du Code de l'énergie **définit une installation agrivoltaïque** :

« comme **agrivoltaïque** une installation qui apporte directement à la parcelle agricole **au moins l'un des services suivants**, en garantissant à un **agriculteur actif** ou à une exploitation agricole à vocation pédagogique gérée par un établissement relevant du titre 1er du livre VIII du code rural et de la pêche maritime une **production agricole significative et un revenu durable** en étant issu : »

1

L'amélioration du **potentiel** et de l'**impact agronomique**



Service agronomique complémentaire permettant d'améliorer la performance agronomique, via la structure photovoltaïque elle-même ou son pilotage le cas échéant

2

L'adaptation au **changement climatique**



Les systèmes doivent apporter un ombrage bénéfique à la production agricole et limiter les effets néfastes du changement climatique, voire au travers de systèmes pilotables (évapotranspiration) et de l'adapter aux besoins des cultures

3

La protection contre les aléas



L'installation photovoltaïque permet en premier lieu de maintenir la production à un niveau donné.

4

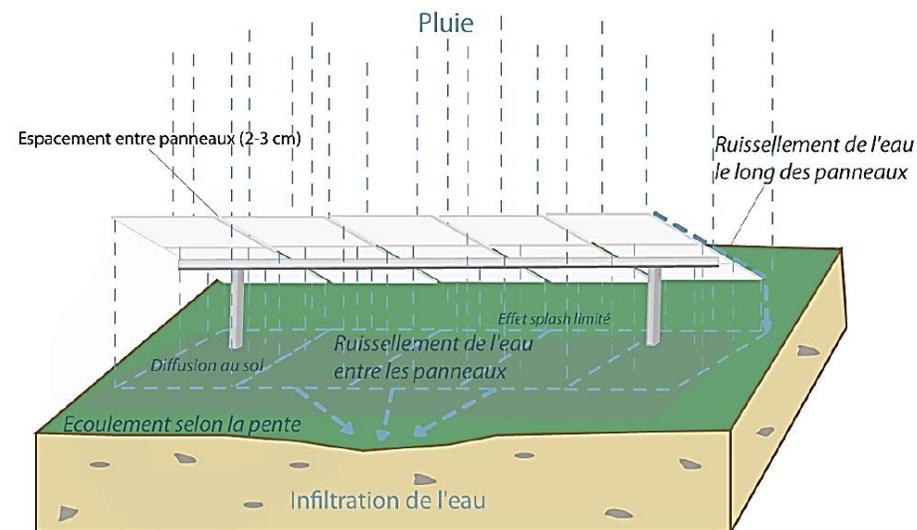
L'amélioration du **bien-être animal**



Évaluation par auditeur indépendant nécessaire dans le temps, de vie du projet

AMÉNAGEMENTS PRÉVUS ET CONSOMMATION D'ESPACES

Synthèse des aménagements prévus	
	Total
Pistes et Plateformes lourdes (comprenant les réserves incendie et les postes de transformation/ livraison)	4 400 m ²
Pistes légères (perméables et enherbées)	16 000 m ²
Surfaces de panneaux photovoltaïques	92 000 m ²

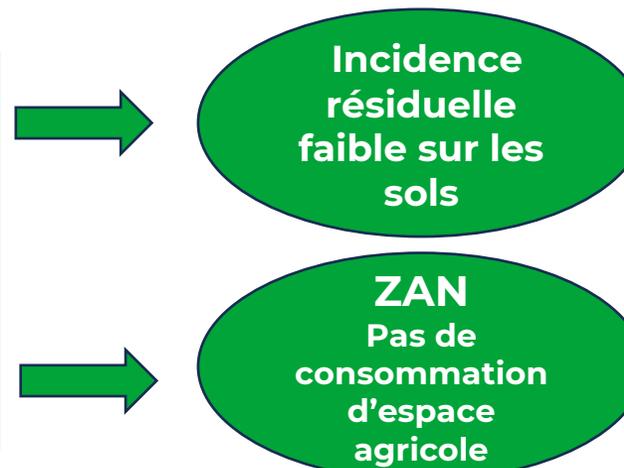


Effet de l'installation de panneaux photovoltaïques en plein champ sur le ruissellement et l'écoulement de l'eau de pluie

Source: ENCI

Mesures de réduction

- Technologie tracker monopieu et calepinage des structures garantissant un écoulement des eaux entre et sous les panneaux et ainsi une pousse de qualité de la prairie de pâturage
- Pas de fondation béton pour les ancrages des structures et des locaux techniques
- Les pistes nouvelles seront perméables et enherbées. En phase chantier : utilisation d'engins de faible portance
- En phase chantier : utilisation d'engins de faible portance



PHOTOMONTAGE N°1



PHOTOMONTAGE N°2



PHOTOMONTAGE N°3

